



Monsieur Michel Orier
Directeur de la DGCA
62, rue Beaubourg
75003 Paris

Paris, le 21 décembre 2015

Monsieur Le Directeur Général,

En tant que réseaux professionnels, nous avons pris connaissance de la position des 19 structures signataires de la lettre qui vous été adressée le 7 décembre dernier concernant les rejets de dossiers de commande d'Etat pour les projets dont la diffusion est envisagée en dehors du territoire national.

Il va sans dire que l'aide aux commandes musicales, qui constitue l'un des principaux moyens de soutien aux nouveaux répertoires et apporte une aide directe aux compositeurs, est chargée d'une symbolique particulière pour nos organisations directement concernées par la création musicale. En effet, ce dispositif suscite de nouvelles œuvres, améliore les conditions de travail des compositeurs et favorise la rencontre entre les différents acteurs de la création musicale. Il apporte aux compositeurs une reconnaissance de leur métier et de leur travail et soutient l'effort accompli par les structures de création, de production et de diffusion.

Ce dispositif doit rester souple. Les ensembles sont de plus en plus amenés à travailler à l'international dans une logique de rayonnement, et de création de nouveaux marchés, devenus nécessaires dans la situation actuelle. Les ensembles ne faillissent pas à leur créativité et leur prise de risque sur ces projets, tandis que les perspectives de diffusion de la 'nouvelle musique' restent limitées en France. Sauf à imposer aux lieux une diffusion minimum de ce répertoire, ou à créer de nouvelles structures de diffusion, il nous paraît complexe d'exiger d'un ensemble une date en France, en dépit de la qualité d'un projet.

Nous savons tout l'intérêt que porte le MCC à la création musicale contemporaine ainsi que sa profonde connaissance des problèmes rencontrés par les ensembles à la diffusion. Aussi, certains de l'appui solide de la DGCA envers les créateurs, nous sollicitons une clarification dans les plus brefs délais du dispositif de commande d'Etat, afin que plus aucun projet faisant rayonner la création française contemporaine ne soit écarté à l'avenir.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

FEVIS, Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés
Futurs Composés, réseau national de la création musicale

Grands Formats, fédération nationale des grands ensembles de jazz et musiques à improviser

Pour Jacques Toubon,
Président de la FEVIS
Jean-Louis Gavatorra, Vice-
Président

Benoit Thiebergien
Président de Futurs
Composés

Fred Maurin, Président de
Grands Formats